Responsabilité du gouvernement : force ou faiblesse ?

Par **Gianni45**, le **14/04/2007** à **18:21**

Bonjour à tous, je m'appel Gianni, j'ai 18ans et je suis en 1ère année de droit.
J'ai une question qu'un chargé de TD nous à posé mais à laquelle j'arrive pas à répondre sur la responsabilité du gouvernement: est-ce une force ou une faiblesse pour ce dernier?
Evidemment, tout le monde (et moi) avons dit que c'était une faiblesse mais apparemment, non alors je me pose des questions surtout que mon prof d'amphi nous à pas du tout parler de ça. Alors si vous pouviez me dire ca serait gentil.
Merci beaucoup! à bientôt.

Par **nicomando**, le **15/04/2007** à **18:22**

Bonjour Gianni,

Ta question est très intéressante mais je ne pense pas qu'il puisse y avoir une réponse catégorique chacun son point de vue sur la question.
Mais une chose est sûr c'est que l'on ne peut pas se contenter de répondre par oui ou par non il faut justifier sa réponse par des arguments solides.

bon courage

Par **Gianni45**, le **15/04/2007** à **23:13**

Merci d'y avoir prété attention en tout cas. Cette question me travail, je n'arrête pas d'y penser, j'attendrais la réponse argumentée de mon chargé de TD dans une semaine et vous ferais part de son avis (le mien étant très limitée vu que je ne suis qu'en 1ère année...).

Merci encore et à bientôt.

PS: félicitations pour ce site qui est vraiment très bien fait et où on trouve beaucoup d'aide pour toutes les matières du droit.

Par **Camille**, le **16/04/2007** à **09:52**

Bonjour,
Petit rappel : en bon français "responsabilité" recouvre deux notions différentes :
- être l'auteur d'une faute ou d'un préjudice et d'avoir l'obligation de le réparer, c'est-à-dire "être coupable de".
- Obligation de remplir une charge avec la capacité de prendre des décisions, c'est-à-dire "avoir le sens des responsabilités", tels les parents, les chefs d'entreprise, toute personne ayant une fonction dite "à responsabilités", etc. ça ne veut pas dire pour autant qu'ils sont :))

mûrs pour le tribunal... Image not found or type unknown

Je suppose qu'ici, il doit s'agir plutôt d'une allusion au fameux "coup de 49-3", lorsqu'un gouvernement "engage sa responsabilité" devant le parlement pour faire passer une loi.
Avantage : si ça passe, ça passe "en force", la loi est adoptée telle quelle sans discussions ni amendements.
Désavantage : si ça ne passe pas, le gouvernement saute. La loi passe à la trappe et aux oubliettes.
Bref, ça passe ou ça casse.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés